



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

8000 0800 8000

L'an deux mil vingt-trois

FEVRIER à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 02 février 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 21
votants : 25

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Catherine CHAUSSE- - Laurence DENIER - Nicolas DEUX - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD- Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD- Sébastien TOCQUEVILLE- Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration:

Yann HERVY ayant donné procuration à Cyrille HERVY
Christian GUIHARD ayant donné procuration à Jean François JOSSE
Céline HALGAND ayant donné procuration à Martine PERRAUD
Jacques DELALANDE ayant donné procuration à Christelle PERRAUD

Absents à l'appel du quorum:

André TOUSSIER
Nicolas CHATELIER est absent au moment de l'appel
Arrivée de Nicolas CHATELIER à 18h27

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Laurence DENIER , est désignée, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 - 02/13 ACTION D'AUTOFINANCEMENT - TARIFS DES PRODUITS VENDUS

Rapporteur : Christelle PERRAUD

Afin de financer leurs projets, les jeunes inscrits à l'Esp'Ado s'investissent régulièrement dans plusieurs animations (vente de pizza, de crêpes, tombola,...) et ce afin de réduire la participation des familles notamment dans le cadre de projets de séjour.

Les tarifs pour la vente de produits dans le cadre de ces actions d'autofinancement n'ont pas évolué depuis 2016, il est donc proposé la grille tarifaire suivante :

Produits	Tarifs 2016	Tarifs 2023
Crêpe nature, sucre ou beurre	0.50 €	1.00 €
Crêpe chocolat	1.00 €	2.00 €
Crêpes lot de 5	2.00 €	3.00 €
Pizza	7.00 €	8.00 €
Boisson sans alcool (le verre)	1.00 €	1.50 €
Part de gâteau	0.50 €	1.00 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le 0.20 €

ID : 044-214400301-20230208-D20230213-DE

S²LO

Sachet de bonbons	1.00 €	
Sucettes	0.20 €	
Maquillage	1.00 €	
Case tombola	3.00 €	3.00 €
Mémo clé duo	3.00 €	3.00 €
Baguette de pain	1.00 €	1.00 €
Viennoiserie	1.00 €	1.00 €

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse du 02 Février 2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et
L 2121-21 du CGCT

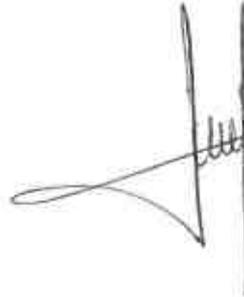
- Approuve les tarifs 2023 des produits vendus dans le cadre d'actions
ponctuelles réalisées par les services Enfance Jeunesse.

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

- la transmission en Sous-préfecture le :
- la publication le

Fait à la Chapelle des Marais
Le 10 février 2023

Le Maire,
Franck HERVY



Le Secrétaire de Séance

